

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1736

15 juillet 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Acane Consulting | 83286 | Jewel Investments S.A. | 83294 |
| Adagio (Luxembourg) Sàrl | 83288 | KEIF Germany Ruhrfabrik S.à r.l. | 83298 |
| Arcano Germany (SARL) SICAR | 83282 | KEIF Germany Simmern S.à r.l. | 83293 |
| Argos Soditic Partners S.A. | 83300 | KEIF Germany Urbach S.à r.l. | 83297 |
| Art Décor S.A. | 83290 | Les Papillons S.à r.l. | 83300 |
| Ärzteversorgung Thüringen (Sàrl) SICAR | 83282 | Lions Club Luxembourg-Country | 83301 |
| Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. | 83286 | LUXIMMO Erste Beteiligungsgesellschaft AG | 83294 |
| Blue Sky (Lux) S.à r.l. | 83293 | Mertens Holding S.A. | 83328 |
| British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited | 83303 | Microcap 07 Coordination S.à r.l. | 83327 |
| B.V. Feldrien Investments | 83297 | ML Poivre Real Estate GP | 83328 |
| Caribbean Tours S.à r.l. | 83294 | M & M Ballooning s.à.r.l. | 83295 |
| CB Holding S.A. | 83282 | Multi-Strategy Portfolio | 83299 |
| CB Holding S.A. | 83284 | Multi-Strategy Portfolio | 83301 |
| Cegus Investment S.A. | 83295 | My Hill S.A. | 83297 |
| Cleome Index | 83302 | NorCab 1 S.à r.l. | 83288 |
| Constructor Partners S.A. | 83300 | Nordessa S.A. | 83295 |
| Crèche les p'tits malins | 83298 | Novimmo S.A. | 83289 |
| Dexia Leveraged Investment | 83303 | Partibel S.A. | 83289 |
| DEXIA World Alternative | 83290 | Publicash | 83292 |
| Dubconseil S. à r. l. | 83305 | Robeco Lux-O-Rente | 83287 |
| East Investments Holding Company s.à.r.l. | 83287 | Roosevelt International S.à r.l. | 83296 |
| Edgewood Management Funds | 83305 | SeeReal Technologies S.A. | 83299 |
| FIRST Wohnbau S.à r.l. | 83291 | Star-One S.A. | 83298 |
| Generali Investments Luxembourg S.A. | 83292 | Swan Holding S.à r.l. | 83327 |
| Global Equities and Real Estate S.A. | 83302 | Topmat S.à r.l. | 83297 |
| Goncalves S.à r.l. | 83298 | Torno Global Contracting S.A. | 83328 |
| Grand Duchy Finance S.à r.l. | 83285 | Tous Travaux Lux S.à r.l. | 83299 |
| HSBC Amanah Funds | 83295 | Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S. à r.l. | 83293 |
| Hunter's Participations S.A. | 83291 | Univox International S.à r.l. | 83296 |
| i2i Holding S.A. | 83299 | Vassy-Calisto Holding S.A. | 83304 |
| Invista European RE Delta PropCo S.à r.l. | 83296 | Venables (Luxembourg) Sàrl | 83287 |
| | | VisuConcept S.à r.l. | 83300 |
| | | Waters Luxembourg S.à r.l. | 83286 |
| | | Westerngem Holding S.A. | 83303 |

**Arcano Germany (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Ärzteversorgung Thüringen (Sàrl) SICAR).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008084810/239/14.

(080096249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

CB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 138.887.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CB HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 138 887 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 mai 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux mille six cent quarante-six (32.646) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille six cent quarante-six euros (EUR 32.646,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'actions représentatives du capital social dénommées actions ordinaires de classe A, et actions privilégiées sans droit de vote de classe B donnant droit à un dividende privilégié.

2. Conversion des actions actuelles en actions ordinaires de classe A.

3. Augmentation du capital social par un apport en numéraire d'un montant de vingt-six mille huit cent quarante-deux euros (EUR 26.842,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille six cent quarante-six euros (EUR 32.646,-) représenté par trente-deux mille six cent quarante-six (32.646) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 59.488,-), avec émission de douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions nouvelles de classe A et de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (14.488) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assortie d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent trente-trois mille six cent cinquante-huit euros (EUR 3.633.658,-).

4. Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

5. Souscription et libération par un apport en numéraire.

6. Modifications afférentes des articles 3 et 12 des statuts.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de créer deux catégories d'actions représentatives du capital social dénommées actions ordinaires de classe A, et actions privilégiées sans droit de vote de classe B.

Les actions sans droit de vote de catégorie B confèrent désormais, en cas de répartitions des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à 1% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit au bénéfice pour le surplus.

Les droits et obligations conférés aux actions sans droit de vote de classe B seront désormais régis par les statuts de la société, sans préjudice des articles 44 et suivants de loi sur les Sociétés Commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir les actions actuellement émises en actions ordinaires de classe A.

Troisième résolution

Le capital social de la société est augmenté par un apport en numéraire d'un montant de vingt-six mille huit cent quarante-deux euros (EUR 26.842,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille six cent quarante-six euros (EUR 32.646,-) représenté par trente-deux mille six cent quarante-six (32.646) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 59.488,-), avec émission de douze mille trois cent cinquante-quatre (12.354) actions nouvelles de classe A et de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (14.488) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assortie d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent trente-trois mille six cent cinquante-huit euros (EUR 3.633.658,-).

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement souscrite comme suit:

- à concurrence de onze mille deux cent cinquante (11.250) actions de classe A et sept mille huit cent soixante-dix (7.870) actions de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la société PERFUME HOLDINGS II SA, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Sébastien GRAVIERE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 juin 2008;

- à concurrence six mille six cent dix-huit (6.618) actions de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par la société civile MONNOT INVEST, ayant son siège social au 10, rue de Bretteville, 92200 Neuilly/Seine, France, ici représentée par Monsieur Sébastien GRAVIERE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Neuilly/Seine, le 14 juin 2008;

- à concurrence de mille cent quatre (1.104) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par la société SBBI LTD, ayant son siège au ayant son siège social au 13, Avlidos Street, Avlida Court 1st floor, office 102, CY-4002 Limassol, Chypre, ici représentée par Monsieur Sébastien GRAVIERE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 13 juin 2008;

Ladite augmentation de capital, de même que l'intégralité de la prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent trente-trois mille six cent cinquante-huit euros (EUR 3.633.658,-) ont été entièrement libérés en espèces ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 59.488,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires de classe A et quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (14.488) actions sans droit de vote de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune".

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 12 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Les actions sans droit de vote de catégorie B confèrent, en cas de répartitions des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à 1% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit au bénéfice pour le surplus.

Les droits et obligations conférés aux actions sans droit de vote de classe B sont régis par les statuts de la société, sans préjudice des articles 44 et suivants de loi sur les Sociétés Commerciales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Gravière, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. LAC/2008/25509. — Reçu dix-huit mille trois cent deux cinquante cents, Eur 0,50% = 18.302,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084811/5770/106.

(080096288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

CB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.887.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CB HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg N^o B 138 887 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 mai 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date de ce jour, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires de classe A et les quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (14.488) actions privilégiées sans droit de vote de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 59.488,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, les actions privilégiées sans droit de vote de classe B disposant d'un droit de vote pour l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ci-dessous; tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 19.485,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 59.488,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires de classe A et quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (14.488) actions privilégiées sans droit de vote de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-treize euros (EUR 78.973,-), avec émission de dix-neuf mille quatre-cent-quatre-vingt-cinq (19.485) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assortie d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent cinquante-sept mille quinze euros (EUR 2.657.015,-)

2. Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération par un apport en numéraire.

4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 19.485,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 59.488,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires de classe A et quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit (14.488) actions privilégiées sans droit de vote de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-treize euros (EUR 78.973,-), avec émission de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (19.485) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, le tout assortie d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent cinquante-sept mille quinze euros (EUR 2.657.015,-).

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement et intégralement souscrite par la société BLACK MOUNTAIN CAPITAL LIMITED, ayant son siège social au 3rd Floor, block 3, Hartcourt Centre, Hartcourt road, Dublin 2, Ireland,

ici représentée par Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 12 juin 2008;

Ladite augmentation de capital, de même que l'intégralité de la prime d'émission d'un montant total de deux million six cent cinquante-sept mille quinze euros (EUR 2.657.015,-) ont été entièrement libérés en espèces ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-treize mille euros (EUR 78.973,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires de classe A et trente-trois mille neuf cent soixante-treize (33.973) actions sans droit de vote de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Gravière, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. LAC/2008/25706. — Reçu treize mille trois cent quatre-vingt-deux euros cinquante cents. Eur 0,50% = 13.382,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084812/5770/79.

(080096288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Grand Duchy Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008083910/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10287. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Waters Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.818.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Waters Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008083911/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10285. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 404.969.337,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un directeur

Référence de publication: 2008083909/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11094. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Acane Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.993.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire, du 25 juin 2008, Monsieur Marco PACE et Monsieur Philippe STROOBANTS ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 25 juin 2008.

Monsieur Mario MARTINO, administrateur, né le 22 août 1956 à Morlanwelz, Belgique, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht, 20A, rue du Puits, et Madame Bernadette FRUTSAERT, administrateur, née le 27 avril 1960 à Ixelles, Belgique, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht, 20A, rue du Puits, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Marco PACE et de Monsieur Philippe STROOBANTS, avec effet au 25 juin 2008.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour extrait conforme

Emmanuel REVEILLAUD

Référence de publication: 2008083543/296/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Venables (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.158.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 3 octobre 2007.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008, l'assemblée décide de nommer Monsieur Charles Kaufhold, né le 27 mai 1954, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme gérant de Venables (Luxembourg) Sàrl, en remplacement de Monsieur Eric Staël, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083541/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Extrait des résolutions des associés du 18 juin 2008

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour East Investments Holding Company s.à.r.l.

Julie Mossong

Gérante

Référence de publication: 2008083538/3648/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.779.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2008, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Francesco BAICI, Vice-President, Robeco Schweiz, Uraniastrasse 12, P.O. Box 2068, CH-8001 Zürich
- Monsieur Ali OULD ROUIS, Robeco France, 21, boulevard de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01
- Madame Edith J. SIERMANN, Executive Vice President of fixed-income investments, Robeco Groep N.V., 120, Cool-singel, NL-3011 AG Rotterdam

Cette Assemblée Générale Ordinaire a nommé comme Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour ROBECO LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008083678/1126/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Adagio (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 135.926.

Lors de l'assemblée générale du 30 mai 2008, l'assemblée décide de renouveler le mandat en tant que gérants de:

- Monsieur Chi Yang Hui, né le 1^{er} avril 1971, à Hong Kong, demeurant au 17/F., Regent Centre, 88 Queen's Road, Hong Kong;
- Monsieur Clifford Ng, né le 19 avril 1966, à Hong Kong, demeurant au 6/F, 23 Po Shan Road, Hong Kong;
- Madame Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969, à Villerupt, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- Monsieur Charles Kaufhold, né le 27 mai 1954, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 et qui statuera sur les comptes 2008.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083542/296/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

1) Il résulte d'un contrat de vente que tous les parts sociales de la Société ont été transférées à Seema II S.à r.l. avec siège social à 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.977 avec effet à partir du 18 décembre 2007.

2) Il résulte de la décision du conseil de gérance prise le 18 décembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré de 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg avec effet à partir du 18 décembre 2007.

3) Il résulte de la décision des associés prise le 18 décembre 2007 que la démission de tous les gérants de la Société a été acceptée avec effet à partir du 18 décembre 2007 et que les personnes suivantes sont nommées comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée avec effet à partir du 18 décembre 2007:

Gérants de catégorie A:

- Mme Rosa Maria Villalobos, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne, demeurant à 42, rue de Kreuzerburg, L-8370 Hobscheid, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant à 55, rue du Vivier, B-6740 Fratin, Belgique.

Gérants de catégorie B:

- M. Gordon Homes, né le 10 mars 1969 à Kuimneach, Ireland, demeurant à 24 Sloane Court East, Londres SW 4TG, Royaume-Uni; et
 - M. Michael Bertisch, né le 1^{er} juin 1970 à New York, USA, demeurant à 1 Pine LN, Rye NY 10580-2715, États-Unis.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

NorCab 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008083559/267/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Novimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.963.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17/12/2007

1^{er} Résolution

Il a été constaté que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont venus à échéance après l'assemblée générale ordinaire de cette année. Il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de BATIGERE S.C.I.

Sont nommés administrateurs pour une nouvelle durée de 6 années:

- Monsieur Joao DA SILVA TAVARES, administrateur de sociétés, demeurant à L-3429 Dudelange, 8, route de Burange;
- Madame Maria DE CEU CORREIA GALANTE, sans état, demeurant à L-3429 Dudelange, 8, route de Burange;
- Monsieur Joao Paulo CORREIA TAVARES, gérant de société, demeurant à L-3782 Tétange, 1B, rue du Parc.

Administrateur-délégué:

- Monsieur Joao DA SILVA TAVARES, prénommé.

Les mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

2^e Résolution

L'assemblée générale accepte la démission de FIDUCIAIRE MARCO FIEGER SARL en sa qualité de commissaire aux comptes.

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer la société PRESTA CONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-6931 Mensdorf, 1, rue Wangert, inscrite au Registre de Commerce sous le no B 135.244. Son mandat expirera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Dudelange, le 17 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008083560/5212/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Partibel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 35.679.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2008

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire de 2014, le mandat des administrateurs

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et à celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083544/560/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08018C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Art Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 94.570.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14.12.2007

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

La FIDUCIAIRE FISCALIS s.à r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, est révoquée en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau commissaire aux comptes la société PRESTA CONCEPT s.à r.l. avec siège social à L-6931 Mensorf, 1, rue Wangert, avec effet au 14.12.2007.

Le mandat terminera après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 14.12.2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008083557/5212/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.737.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 février 2008 a décidé:

- de nommer Mr Luc Hernoux, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à la fonction d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée en 2009, les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Hugo Lasat

Chief Executive Officer, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Naïm Abou-Jaoudé

Global Head of Alternative Investment Management, Dexia Asset Management France, 40, rue Washington, F-75408 Paris cedex 08,

Monsieur Jeffrey Nadal

Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Benoît Holzem

Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Jean-Yves Maldague, Member of the Executive Committee, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée en 2009.

Luxembourg, le 03 mars 2008.

Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008083660/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Hunter's Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.231.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 456 du 19 juin 2001, modifiée suivant acte passé par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 723 du 11 mai 2002, modifiée par acte passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 427 du 18 avril 2003, modifiée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 443 du 12 mai 2005.

Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Hunter's Participations S.A., tenue au siège social, en date du 20 mai 2008, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007.

- Renouvellement des mandats de deux administrateurs:

Monsieur Jürgen Fischer, demeurant L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Monsieur René Deschamps, demeurant à E-28010 Madrid, Calle Marques Del Riscal, 11-3^o -4a.

Les mandats sont renouvelés jusqu'en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hunter's Participations S.A.

Référence de publication: 2008083540/770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.266.

Extrait suite au changement de gérants

Par la Résolution des actionnaires du 13 juin 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Babcock & Brown European Investments S.à r.l., domiciliée au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B. 109.507, en tant que gérant de la Société,

- de nommer Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne en Australie domicilié professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,

- de nommer Nicolas Comes, né le 30 juin 1948 à Luxembourg domicilié professionnellement Zone Industrielle Bom-bicht à Niederanven, L-6947 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,

- de nommer Yves Elsen, né le 04 mars 1958 à Luxembourg domicilié professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société,

- de nommer Christian Terberger, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt domicilié professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que gérant délégué de la Société,

Pour extrait conforme, délivre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Mark DUNSTAN

Manager

Référence de publication: 2008083609/8106/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00425. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Generali Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 77.471.

Nous vous confirmons que le Conseil d'Administration de la GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. se compose comme suit au 17 juin 2008:

Administrateurs:

- Monsieur Bruno SERVANT demeurant au 48, rue de Montval, F-78160 Marly le Roi, France, Administrateur.
- Monsieur Luca PASSONI demeurant au 25, Via Ospitale Militare, I-34100 Trieste, Italie, Administrateur.
- Monsieur Gianluigi COSTANZO demeurant au 21, Via Santa Sofia, I-20122 Milan, Italie, Administrateur.
- Monsieur Heinz GAWLAK demeurant au 28, Schafenberg, Langerwehe, Allemagne, Administrateur.
- Monsieur Carlo CAVAZZONI demeurant au 5, Via Birolli Renato, Milan, Italie, Administrateur.
- Monsieur Philippe SETBON demeurant au 25, rue Raspail, F-92300 Levallois, France, Administrateur.

Il y a lieu de rayer les administrateurs suivant puisque leurs mandats sont arrivés à échéance:

- Madame Myriam COCKEARTS, Administrateur. Monsieur Amerigo BORRINI, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

- ERNST & YOUNG ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083632/780/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Publicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.213.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mars 2008 a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de:

Mme Maryse WILMET, Coordinateur Product Manager Gestion Court Terme

Dexia Banque Belgique S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

M. Jeffrey NADAL, Vice-President

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

DEXIA ASSET MANAGEMENT Luxembourg représenté par M. H. Lasat

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Jean-Yves MALDAGUE, Président du Comité de Direction et Administrateur-Délégué

Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Vincent HAMELINK, Global Head of Income Management

Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour PUBLICASH, Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008083659/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenues le 5 juin, 2008 au siège social

- L'assemblée prend note de la démission, avec effet au 5 juin 2008, de Mr. Lorenzo Patrassi du conseil de gérance de la société.

- L'assemblée décide de remplacer, avec effet au 5 juin 2008 et pour une durée indéterminée, Mr. Lorenzo Patrassi avec Mr. Salvatore Cerchione et Mr. Mattia Danese, ayant leur adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et d'augmenter par conséquent le nombre de gérants de la société de cinq (5) à six (6).

La composition du conseil de gérance est désormais la suivante:

MM. Mr. Tomas Lichy, gérant;

Mr. Iain Macleod, gérant;

Mr. Thomas Patrick, gérant;

Mr. David Lee, gérant;

Mr. Salvatore Cerchione, gérant;

Mr. Mattia Danese, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blue Skye (Lux) S.ar.l.

Mattia-Danese

Mandaté a cet effet

Référence de publication: 2008083433/9063/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

KEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083084/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10857. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.049.

—
Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Jorge Pérez Lozano

Manager

Référence de publication: 2008083088/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.183.

—
Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 novembre 2007.

Il résulte d'un acte de cessions de parts du 12 juin 2008 que DUGAN Management S.A., avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a déclaré céder et transporter 500 parts sociales qu'il détient dans la société à Rosname S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, qui accepte.

et

que, NAYLAND International S.A., avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize City, BELIZE, a déclaré céder et transporter 500 parts sociales qu'il détient dans la société à Rosname S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, qui accepte

Luxembourg, le 24 juin 2008.

CARIBBEAN TOURS S.à.r.l.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008083056/770/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

LUXIMMO Erste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 79.238.

—
Le bilan de clôture au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008083064/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04729. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Jewel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.268.

—
Extrait des résolutions prises lors de des décisions du conseil d'administration en date du 15 avril 2008

Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, est nommé administrateur avec effet au 14 avril 2008 en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur démissionnaire.

Monsieur Guy HORNICK est également nommé président du conseil d'administration La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083174/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

HSBC Amanah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 74.964.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HSBC AMANAH FUNDS, SICAV
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008083165/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00095. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Cegus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008083164/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Nordessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 72.684.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008083163/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

M & M Ballooning s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7652 Heffingen, 26, rue Stenkel.
R.C.S. Luxembourg B 75.478.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083078/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07987. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Roosevelt International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008083096/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Univox International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.591.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008083095/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Robert Kimmels, résidant professionnellement au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer:

* Madame Patricia Schon, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon
Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008083184/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Topmat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 158A, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 89.666.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2008.

Pour TOPMAT S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083197/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06356. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

My Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 131.668.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2008.

Pour MY HILL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083198/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06359. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

KEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.735.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083527/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10855. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

B.V. Feldrien Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.870.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083525/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10856. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

KEIF Germany Ruhrfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.335.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083528/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10854. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Star-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.455.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 01/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083568/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2008, réf. DSO-CR00363. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080094684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Crèche les p'tits malins, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 4, rue des Oeillets.
R.C.S. Luxembourg B 54.480.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL
208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2008083529/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Goncalves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 118.158.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL
208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2008083531/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07231. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Tous Travaux Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 118.807.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083523/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07244. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083524/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07340. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083882/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09982. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083881/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09978. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Argos Soditic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 50.717.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083883/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08758. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Constructor Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 99.917.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083884/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08741. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

VisuConcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 134.236.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083521/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07242. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Les Papillons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 128.739.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083520/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07241. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Lions Club Luxembourg-Country, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 5.780.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'asbl LIONS CLUB Luxembourg Country du 12 février 2008 que les membres de l'association ont adopté à la majorité légale requise certaines modifications des statuts de l'association, à savoir:

1. L'article 16 des statuts a été modifié comme suit:

«L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle des membres. Celle-ci ne peut dépasser 300.-€.»

2. L'article 17 des statuts a été modifié comme suit:

«L'année comptable du club commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

3. L'Article 19 des statuts a été modifié comme suit:

«L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle se réunit en cession ordinaire au mois de mai de chaque année et en cession extraordinaire chaque fois que le conseil d'administration l'estime nécessaire ou que la demande écrite en est faite au président par un cinquième des membres du club.»

Walferdange, le 12 février 2008.

Pour extrait conforme

Georges dit Cico Zimmer / Romain Steichen

Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2008083636/819/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.332.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2008 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Démission de Monsieur Marc Van de Walle en date du 15 mars 2008.

Démission de Monsieur Koen Straetmans en date du 30 avril 2008.

Ratification de la cooptation en date du 17 avril 2008 de Monsieur Dirk Adriaenssens, 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg.

Ratification de la cooptation en date du 1^{er} mai 2008 de Monsieur Georges Wolff, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg.

Nomination de Monsieur Dirk Adriaenssens.

Nomination de Monsieur Georges Wolff.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants: Monsieur Paul Suttor et Monsieur Philippe Gusbin.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur:

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083562/5911/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2008 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs:
M. Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif du groupe Dexia Asset Management et Administrateur-délégué de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Jeffrey Nadal, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

M. Arnaud Delpütz, Head of Product & Process Management Investment, Dexia Banque Belgique S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Dexia Asset Management Luxembourg, repr. par H. Lasat et J-Y Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Jean-Yves Maldague, Président du Comité Exécutif du groupe Dexia Asset Management et Administrateur-délégué de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Wim Vermeir, Global Head of Equity Management, Dexia Asset Management Belgium, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles.

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour CLEOME INDEX, Société d'investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008083669/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Global Equities and Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 17 juin 2008 à 10.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE, Jean QUINTUS et de la société COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, Administrateurs et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 juin 2008

Résolution:

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jean QUINTUS, Président du Conseil d'Administration de la Société

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083600/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00689. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.181.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 24 avril 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jeffrey NADAL, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Dexia Asset Management Luxembourg, repr. par H. Lasat et J-Y Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Directeur Adjoint, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Luc HERNOUX, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Benoît HOLZEM, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, Président du Comité de Direction et Administrateur-délégué Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008083668/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.207.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083887/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08754. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Westerngem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 7.166.

Le bilan au 29 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083888/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08751. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Vassy-Calisto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.308.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc DRESSE, administrateur de société, demeurant à B-1000 Bruxelles, 10, avenue de l'Héliport, (Belgique)

ici représenté par Madame Christel HENON, avocate à la Cour, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "VASSY-CALISTO HOLDING S.A.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.308, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 11 février 1999,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 2 mai 2002.

b.- Que le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune

c.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HENON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008, Relation GRE/2008/2629. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084259/231/54.

(080095819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Dubconseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 117.106.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083908/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08750. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Edgewood Management Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.611.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of June,
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

there appeared Edgewood Management LLC, a company organised under the laws of the State of New York, having its registered office at 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022, represented by M^e Manuèle Biancarelli, maître en droit, pursuant to a proxy dated 16 June 2008.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme named Edgewood Management Funds and qualifying as a société d'investissement à capital variable which it intends to incorporate in Luxembourg:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable under the name of " EDGEWOOD MANAGEMENT FUNDS " (the "Corporation").

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in securities of any kind, money market instruments and other permitted assets referred to in Part I of the law of 20th December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the "Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the fullest extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-city, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by single resolution of the Corporation's Board of Directors (the "Board of Directors") to be published as required by the law. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad at the Board of Director's sole discretion until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Corporation as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in United States dollars ("USD") of the minimum prescribed by Luxembourg law and shall be reached within a period of six months following the authorisation of the Corporation.

The Board of Directors is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time at the Net Asset Value per share or at the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine in its sole discretion, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in transferable securities, money market instruments or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, or/and with such specific distribution policy or specific sales and redemption charge structure as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each class of shares. The Board of Directors in its sole discretion may further decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but may be a specific sales and redemption charge structure, management charge structure, distribution policy or hedging policy is applied to each sub-class. For the purpose of determining the capital of the Corporation, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in USD, be translated into USD and the capital shall be the total net assets of all the classes.

Art. 6. The directors may decide to issue shares in bearer or registered form. In respect of bearer shares, certificates will be issued in such denominations as the board of directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations or the conversion into registered shares, he may be charged the cost of such exchange. The Company will not issue share certificates in the case of registered shares. Share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual. The Corporation may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine. Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the price by a shareholder as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive share certificates or a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their addresses in the Register of Shareholders and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons to the agent or agents appointed by the Corporation for such purpose.

All issued shares of the Corporation other than bearer shares shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefor by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Corporation, the number and class of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a share other than a bearer share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Corporation or by one or more persons designated by the Board of Directors.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, by inscription of the transfer to be made by the Corporation upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Corporation along with other instruments of transfer satisfactory to the Corporation, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

Every registered shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be set by the Corporation from time to time.

If payment made by any subscriber results in the existence of a share fraction, the board of directors may resolve to issue fractions of shares, and in such case, such fraction shall be entered into the register of shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Corporation shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued. Any balance of bearer shares for which no certificate may be issued because of the denomination of the certificates, as well as fractions of such shares may either be issued in registered form or the corresponding payment will be returned to the shareholder as the board of directors of the Corporation may from time to time determine. If the Board of Directors resolves not to issue fractions of shares, the corresponding payment will be returned to the shareholder as the Board of Directors may from time to time determine.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Board of Directors that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees,

including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Board of Directors may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall immediately become void.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Board of Directors. The mutilated certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately.

The Corporation may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

Art. 8. The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body.

More specifically, the Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any "U.S. person". Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall mean an individual including nationals, citizen, or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction, or persons who are normally resident therein including the estate of any such person, or corporations, partnerships, trusts or any other association created or organized therein. The Corporation may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a U.S. person,

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any representations and warranties or any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not, to what extent and under which circumstances, beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in U.S. persons and

c) where it appears to the Corporation that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares or is in breach of its representations and warranties or fails to make such representations and warranties as the Board of Directors may require, compulsorily purchase from any such shareholder all or part of the shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the "Purchase Notice") upon the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased by the Corporation as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation via a nationally recognized mail carrier. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed as to such shares in the Register of Shareholders.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called "the purchase price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Corporation, determined in accordance with Article 23 hereof.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Purchase Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith; and

d) decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Corporation.

The Board of Directors may, from time to time, amend or clarify the aforesaid terms "U.S. person".

In addition to the foregoing, the Board of Directors may restrict the issue and transfer of shares of a class or a sub-class to the institutional investors within the meaning of Article 129 of the Law ("Institutional Investor(s)"). The Board of Directors may, at its sole discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class or sub-class reserved for Institutional Investors until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class or a sub-class reserved for Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board of Directors will convert the relevant shares into shares of a class or sub-class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class or a sub-class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board of Directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse

for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class or a sub-class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class or sub-class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant class or sub-class and the Corporation's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Corporation of its loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of May at 2.00 p.m. and for the first time in 2009. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein. Shareholders participating in any meeting of the shareholders by video conference or by telecommunication means permitting their identification shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within its class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex, message, facsimile or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at an ordinary general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast as defined below.

Resolutions at an extraordinary general meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon a call by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda sent by mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

Notice shall be published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg and in a Luxembourg newspaper to the extent required by Luxembourg law, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

Art. 13. The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members; members of the Board of Directors need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the

operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex, message facsimile or any other electronic means capable of evidencing such waives of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, or telegram, telex, message facsimile or any other electronic means capable of evidencing such proxy.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least 50% of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The directors participating in any meeting of the Board of Directors by video conference or by telecommunication means permitting their identification shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers or directors of the Corporation or to any appointed agent. The Board of Directors will report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to any director, as the case may be.

A director may attend, and be considered as being present at, a meeting of the Board of Directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other, provided that the vote be confirmed in writing.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram, facsimile transmission or any other electronic means capable of evidencing such consent confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 16. The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation in accordance with Part I of the Law.

The Board of Directors may decide that investment of the Corporation be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the law, as amended from time to time (a "Regulated Market"), (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a member state of the European Union which is regulated, operated regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognized and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of the issue include an undertaking that an application will be made for admission to official listing on any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Corporation.

The Board of Directors of the Corporation may decide to invest under the principle of risk-spreading up to 100 % of the total net assets of each class of shares of the Corporation in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any member state of the European Union, its local authorities, a non-member state of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Corporation or public international bodies of which one or more of member states of the European Union are members, provided that in the case where the Corporation decides to make use of this provision the relevant class of shares must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30 % of such classes' total net assets.

The Board of Directors may decide that investments of the Corporation be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law, and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments

covered by Article 41 (1) of the Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Corporation may invest according to its investment objectives as disclosed in the sales documents of the Corporation.

The Board of Directors may decide that investments of the Corporation be made so as to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark and is clearly disclosed in the sales documents of the Corporation.

The Corporation will not invest more than 10% of the net assets of any class in units of undertakings for collective investment as defined in Article 41 (1)(e) of the Law.

Art. 17. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any company of, or related to, Edgewood Management LLC, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

Art. 18. The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, any indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, by the individual signature of any duly authorized officer of the Corporation or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The Corporation shall appoint an independent auditor who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below, the Corporation has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Corporation. The redemption price shall be paid not later than five (5) Luxembourg bank business days after the date on which the applicable Net Asset Value of the shares was determined and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less such redemption charge as the Board of Directors may by regulation decide and less such sum as the directors may consider an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes and governmental charges, brokerage, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges) ("dealing charges") which would be incurred if all the assets held by the Corporation and taken into account for the purpose of the relative valuation were to be realised at the values attributed to them in such valuation and taking into account any factors which it is in the opinion of the directors acting prudently and in good faith proper to take into account, such price being possibly rounded down to the nearest whole unit of currency in which the relevant class of shares is designated, such rounding to accrue to the benefit of the Corporation.

Any redemption notice and request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article 22 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first valuation day after the end of the suspension.

Shares of the capital stock of the Corporation redeemed by the Corporation shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares into shares of another class at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant class, adjusted by the relevant dealing charges, and rounded up or down as the directors may decide, provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall consider to be in the interest of the Corporation and its shareholders generally.

If the requests for redemption and/or conversion received for any class of shares for any specific Valuation Day exceed a certain amount or percentage of the Net Asset Value of such class, such amount and percentage being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the offering documents, the Board of Directors may defer such redemption and/or conversion requests to be carried forward for registration on the next following applicable Valuation Day.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board of Directors, be for an amount of less than the minimum holding for each class as set out in the marketing documents or such lesser amount as the Board of Directors may decide.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the equivalent of the minimum holding for each class as set out in the offering and/ or marketing documents or such other value as the Board of Directors may determine from time to time, then such shareholder may be deemed to have requested the redemption or conversion of all his shares of such class.

The Board of Directors may decide, if the total Net Asset Value of the shares of any class of shares is less than a certain amount being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the sales documents of the Corporation, to redeem all the shares of such class at the Net Asset Value applicable on the day on which all the assets attributable to such class have been realized.

Art. 22. For the purpose of determination of the issue, redemption and conversion prices, the Net Asset Value of shares in the Corporation shall be determined as to the shares of each class of shares by the Corporation from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg or in any other place to be determined by the Board of Directors, such Valuation Day shall then be the next bank business day following such holiday.

The Corporation may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as conversion from and to shares of each class during:

- a) any period when any of the principal stock exchanges or organized markets on which any substantial portion of the investments of the Corporation attributable to such class of shares from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;
- b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Corporation attributable to such class of shares would be impracticable; or
- c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or values on any stock exchange in respect of the assets attributable to such class of shares; or
- d) any period when the Corporation is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the directors be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be publicized, if appropriate, by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting purchase of their shares by the Corporation at the time of the filing with the Corporation of the written request for such purchase as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value, the issue, redemption and conversion of the shares of any other class of shares.

Art. 23. The Net Asset Value per share of each class of shares in the Corporation shall be expressed in the reference currency of such class of shares and shall be determined on any Valuation Day by dividing the net assets attributable to the relevant class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day by the number of shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency. If since the time of determination of the Net Asset Value per share there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Corporation may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the class of shares, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

When preparing the audited annual report and unaudited half-year report, if the last day of the financial year and the half-year period is not a business day in Luxembourg, the Net Asset Value of the last Valuation Day of the year and the half-year period will be replaced by a Net Asset Value calculated as at the last business day of the period concerned.

- A. The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash in hand or receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, shares, units/shares in undertakings for collective investment, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Corporation insofar as the same have not been written off, and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) the value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the previous day closing prices and, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities and/or financial derivative instruments, and each security and/or financial derivative instrument traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities and/or financial derivative instruments;

(3) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market, as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith on the basis of foreseeable sales prices;

(4) shares or units in open-ended investment funds shall be valued at their last available calculated net asset value; if events have occurred which may have resulted in a material change of the Net Asset Value of such shares or units of UCITS and/or other UCI since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change of value;

(5) money market instruments are valued at:

- market value plus any accrued interest for instruments having, at the moment of their acquisition by the Corporation, an initial or remaining maturity of more than 12 months, until the instruments have a remaining maturity of less than 12 months at which time they will move to an amortised cost basis plus accrued interest, and

- on an amortised cost basis plus accrued interest for instruments having, at the moment of their acquisition by the Fund, an initial or remaining maturity of less than 12 months.

(6) financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market shall be subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis in accordance with market practice and verified by a competent professional appointed by the Board of Directors;

(7) Non-listed money market instruments held by the Corporation with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortized cost method which approximates market value;

(8) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board of Directors.

In the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading, the Board of Directors, in its sole discretion, may adjust the value of any investment or permit some other method of valuation to be used for the assets of the Corporation if it considers that the circumstances justify that such adjustment or other method of valuation should be adopted to reflect more fairly the value of such investments. In the same circumstances, the Board of Directors may also decide to suspend the Net Asset Value calculation, in accordance with Article 22 above.

In circumstances where the interests of the Corporation or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board of Directors may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Corporation's assets, as further described in the sales documents of the Corporation.

B. The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including investment management fee, custodian fee and corporate agents' fees);

c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves if any authorized and approved by the Board of Directors and

e) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation comprising formation expenses, the remuneration and expenses of its directors and officers, including their insurance cover, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses of service providers and officers, accountants, custodian and correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees for legal or auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature and on estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each class of shares in the following manner:

a) the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Corporation to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Corporation to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

d) in the case where any asset or liability of the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be equally divided between all the pools or, as insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the pools pro rata to the Net Asset Values of the relevant class of shares;

e) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same class of shares two or several sub-classes, the allocation rules set out above shall apply, mutatis mutandis, to such sub-classes.

D. For the purposes of this Article:

a) With regard to third parties, the Corporation shall constitute a single legal entity; however, by derogation from Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of any particular class of shares are only applicable to the debts, engagements and obligations of that class of shares. The assets, commitments, charges and expenses which, due to their nature or as a result of a provision of the sales documents, cannot be allocated to one specific class of shares will be charged to the different classes of shares proportionally to their respective Net Asset Values and prorata temporis.

As between the shareholders, each class of shares shall be treated as a separate legal entity;

b) shares of the Corporation to be redeemed under Article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Corporation;

c) all investments, cash balances and other assets of the Corporation not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares; and,

d) shares to be issued by the Corporation pursuant to subscription applications received shall be treated as being in issue as from the close of business on the Valuation Day referred to in this Article and such price, until received by the Corporation, shall be deemed to be a debt due to the Corporation;

e) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Day, to the extent practicable.

Art. 24. Whenever the Corporation shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value as herein above defined for the relevant class of shares together with such sum as the directors may consider represents an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes, governmental charges, brokerage, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges) which would be incurred if all the assets held by the Corporation and taken into account for the purposes of the relative valuation were to be acquired at the values attributed to them in such valuation and taking into account any other factors which it is in the opinion of the directors proper to take into account, plus such commission as the sale of documents may provide, such price possibly to be rounded up to the nearest whole unit of the currency

in which the Net Asset Value of the relevant shares is calculated. Any remuneration to agents active in the placing of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable not later than seven business days after the date on which the application was accepted or within such shorter delay as the Board of Directors may determine from time to time.

Art. 25. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of the same year and for the first time on 31st December 2008.

The accounts of the Corporation shall be expressed in USD. When there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into USD and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Corporation.

Art. 26. The appropriation of the annual results and any other distributions shall be determined by the annual general meeting upon proposal by the Board of Directors.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on whether or not dividends are declared to the shares of any class or whether any other distributions are made in respect of each class of shares shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority set forth above, of the shareholders of such class.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of any class of shares out of the assets attributable to such class of shares upon decision of the Board of Directors.

No distribution may be made if as a result thereof the capital of the Corporation became less than the minimum prescribed by law.

The dividends declared will be paid in such currencies at such places and times as shall be determined by the Board of Directors.

Dividends may further, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalization account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Upon the creation of a class of shares, the Board of Directors may decide that all shares of such class shall be capitalization shares and that, accordingly, no dividends will be distributed in respect of the Shares of such class. The Board of Directors may also decide that there shall be issued, within the same class of shares, two sub-classes where one sub-class is represented by capitalization shares and the second sub-class is represented by dividend shares. No dividends shall be declared in respect of capitalization Shares issued as aforesaid.

Art. 27. The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Law (the "Custodian"). All securities and cash of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the directors shall use their best endeavours to find a corporation to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 28. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion to their holding of shares in such class.

The Board of Directors of the Corporation may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class fall below a certain amount being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the sales documents of the Corporation, if required in the interest of the shareholders of the relevant class, if required for rationalisation purposes, or if a change in the economical or political situation relating to the class concerned would justify such liquidation. The decision of the liquidation will be published by the Corporation prior to the effective date of the liquidation and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board of Directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares on the basis of the applicable Net Asset Value, taking into account the estimated liquidation expenses. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class will be deposited with the custodian for a period of 6 months after the close of liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided above, the Board of Directors may decide to close down one class by contribution into another class of the Corporation or of another undertaking for collective investment registered under Part I of the Law. Such decision will be published in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the new class. Such publication will be made within one

month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another class becomes effective.

Art. 29. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class.

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

| Subscriber | Number of shares | Subscription price per share (USD) |
|-----------------------------------|---------------------|--|
| Edgewood Management LLC | 4663.60 | 100 |
| Total | 4663.60 | 466,360 |

Proof of payment has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10th August 1915 have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately six thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder, representing the entire subscribed capital, has taken the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

- Jacques Elvinger, Avocat, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- Fausto Rotundo, 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022
- Kevin Seth, 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022
- Alex Farman-Farmaian, 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022

Second resolution

The registered office is fixed at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Third resolution

The following is elected as independent auditor:

Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, which is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois de juin,
par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu, Edgewood Management LLC, une société organisée sous les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022, représentée par M^e Manuèle Biancarelli, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2008.

La procuration prémentionnée, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme dénommée Edgewood Management Funds en la forme d'une société d'investissement à capital variable qu'il a l'intention de constituer à Luxembourg:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "Edegewood Management Funds" (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute, à tout moment, par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de toute nature, instruments du marché monétaire et autres actifs autorisés visés par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la "Loi") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Sur simple résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") devant être publiée comme le prévoit la loi, le siège social peut être transféré dans toute autre ville du Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société, tel que défini par l'article 23 des présents statuts.

Le capital minimum de la Société doit être l'équivalent en dollar des Etats-Unis ("USD") du minimum prescrit par le droit luxembourgeois et doit être atteint dans une période de six mois suivant l'autorisation de la Société.

Le Conseil d'Administration est autorisé, à tout moment, à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, à un prix égal à la Valeur Nette ou aux Valeurs Nettes d'Inventaire respectives par action déterminées conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour payer ou recevoir en paiement le prix de ces actions nouvelles.

Ces actions peuvent, au choix discrétionnaire du Conseil d'Administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations et/ou avec une politique de distribution spécifique ou avec une structure de commission de vente spécifique à déterminer discrétionnairement par le Conseil d'Administration pour chacune des catégories d'actions. Le Conseil d'Administration peut également décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories dont les actifs seront généralement investis suivant la politique d'investissement spécifique de la catégorie concernée, mais où une structure spéciale de commission de vente et de rachat, une structure spéciale de commission de gestion, une politique de distribution ou une politique de couverture spécifique est appliquée à chaque sous-catégorie. Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les catégories.

Art. 6. Les administrateurs peuvent décider d'émettre des actions au porteur ou des actions nominatives. Si des actions au porteur sont émises, des certificats seront émis dans les formes à déterminer par le Conseil d'Administration. Si un actionnaire au porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme, ou la conversion de ses actions en actions nominatives le coût de cet échange pourra lui être mis en compte. La Société n'émettra pas de certificats pour les actions nominatives. Les certificats seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être, soit manuscrites, soit imprimées, soit fac-similées. Toutefois l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne seront émises que sur l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat de la part de l'actionnaire, comme il est prévu à l'article 24 ci-après. Le souscripteur obtiendra sans retard la délivrance des certificats définitifs ou la confirmation de sa participation dans la Société.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera, en cas d'actions nominatives, à leur adresse portée au Registre des Actionnaires et, en cas d'actions au porteur, contre remise du coupon correspondant à l'agent ou aux agents désignés à cet effet par la Société.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, dans la mesure où il a été notifié à la Société, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert d'actions autres que des actions au porteur sera inscrit au Registre des Actionnaires et chaque transfert sera signé par un ou plusieurs fondés de pouvoir de la Société ou par une ou plusieurs personnes autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance des certificats au porteur correspondants. Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par l'inscription de ce transfert par la Société suite à la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.

Tout propriétaire d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et tous les avis de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des Actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'existence d'une fraction d'action, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des fractions d'actions et dans ce cas, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à des fractions de dividendes correspondants. Pour les actions au porteur, seuls des certificats attestant un nombre entier d'actions seront émis. Pour toutes les autres actions au porteur, pour lesquelles il ne peut être émis de certificats à cause de la dénomination des certificats, ainsi que pour toutes les fractions de telles actions, le Conseil d'Administration peut décider à tout moment ou bien de les convertir en actions nominatives, ou bien de rembourser l'équivalent de leur valeur à l'actionnaire. Si le Conseil d'Administration décide de ne pas émettre des fractions d'actions, les fonds correspondants seront retournés à l'actionnaire de la façon déterminée par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une attestation fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original cessera immédiatement d'avoir de la valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut à son gré mettre au compte de l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. La Société peut restreindre ou faire obstacle à la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale.

Plus spécialement, la Société pourra restreindre ou empêcher la propriété d'actions par des "personnes des Etats-Unis d'Amérique". Lorsqu'ils sont utilisés dans ces statuts, les termes "personnes des Etats-Unis d'Amérique" signifient des personnes physiques incluant les nationaux, citoyens ou résidents des Etats-Unis d'Amérique ou ses territoires, possessions ou zones soumises à leur juridiction, ou des personnes qui y sont normalement résidentes y compris la succession de toutes personnes, sociétés, associations, trusts ou toutes autres associations qui y sont établies ou organisées. La Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer le bénéfice économique de cette action à une personne des Etats-Unis d'Amérique;

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom est inscrit au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions sur le registre des actionnaires, de lui fournir toutes les déclarations et garanties, ainsi que toutes les informations qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir effectivement à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute autre personne ayant la nationalité de, ou résidente ou domiciliée dans tout autre pays déterminé par le Conseil d'Administration; et/ou

c) la Société pourra procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions détenues par un actionnaire s'il apparaît qu'une personne des Etats-Unis d'Amérique est le bénéficiaire économique ou propriétaire d'actions de la Société ou

détient des actions, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, ou qu'il a produit de faux certificats et fausses garanties ou qu'il a omis de produire les certificats ou garanties déterminées par le Conseil d'Administration.

racheter de manière forcée tout ou partie des actions d'un actionnaire de la manière suivante:

1) la Société enverra un avis (désigné ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions devant être rachetées; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, le prix de rachat tel que défini au point 2) ci-dessous à payer pour de telles actions et le lieu où les produits du rachat en question sont payables. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle apparaissant dans les livres de la Société par un transporteur reconnu nationalement. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai la confirmation d'actionnariat représentant les actions mentionnées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour mentionné dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et la ou les actions détenues précédemment par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions mentionnées dans l'avis de rachat seront rachetées (désigné ci-après "le prix de rachat"), sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions qui sera calculée, conformément à l'Article vingt-deux des présents statuts, le jour d'évaluation tel que déterminé par le Conseil d'Administration dans l'avis de rachat;

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire des actions de la catégorie concernée est établie, sauf en période de restrictions de change; le prix de rachat sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise de la ou des confirmations d'actionnariat indiquées dans l'avis de rachat. Dès paiement du prix dans ces conditions, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droits sur ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la banque contre remise effective de la/des confirmation(s) d'actionnariat, tel que mentionné ci-dessus.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne des Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil d'Administration peut, à son gré, modifier ou clarifier les termes "personne des Etats-Unis d'Amérique" mentionnés ci-dessus.

En complément de ce qui précède, le Conseil d'Administration peut limiter l'émission et le transfert d'actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi ("Investisseur(s) Institutionnel(s)"). Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement, suspendre l'acceptation d'une demande de souscription pour des actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels jusqu'au moment où la Société aura reçu une preuve suffisante que le demandeur est un Investisseur Institutionnel. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le Conseil d'Administration peut convertir les actions en question en actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie non réservée aux Investisseurs Institutionnels (pourvu qu'il existe une catégorie ou sous-catégorie avec des caractéristiques similaires) ou racheter impérativement les actions en question, conformément aux dispositions prévues dans le présent article. Le Conseil d'Administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et en conséquence refusera d'inscrire un transfert d'actions dans le registre des actions dans des circonstances où ce transfert mènerait à une situation où des actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée à des Investisseurs Institutionnels seraient, après ce transfert, détenues par une personne qui n'est pas un Investisseur Institutionnel. En sus de toute responsabilité sous n'importe quelle loi, chaque actionnaire n'étant pas un Investisseur Institutionnel, détenant des actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, tiendra quitte et indemne la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie en question et les représentants de la Société pour tous dommages, pertes et frais découlant ou connexes à cette détention si l'actionnaire en question a fourni une documentation prêtant à confusion ou fausse ou s'il a fait des déclarations prêtant à confusion ou fausses pour obtenir à tort le statut d'Investisseur Institutionnel ou s'il a manqué d'informer la Société de la perte de ce statut.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2009. Si ce jour est un jour férié bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiées dans les avis de convocation.

Art. 11. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires participant à une assemblée des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chaque action, sans égard à la catégorie et à la Valeur Nette d'Inventaire par action dans cette catégorie, donne une voix. Un actionnaire peut prendre part à une assemblée d'actionnaires en nommant une autre personne en tant que son mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, message, facsimilé ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver cette procuration. Une telle procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée sous réserve qu'elle ne soit spécifiquement révoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées telles que définies ci-dessous.

Les décisions d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur la convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires.

L'avis sera publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois dans les limites requises par le droit luxembourgeois, et dans tout autre journal que le Conseil d'Administration aura désigné.

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins; les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué, avec ou sans motif, et/ou peut être remplacé, à tout moment, par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de départ à la retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité, un autre administrateur (et, pour une assemblée générale, toute autre personne,) pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un secrétaire, des directeurs-généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra renoncer à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, message facsimilé ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver le renoncement de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message facsimilé ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver cette procuration, un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si 50% des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des fondés de pouvoir ou des administrateurs de la Société ou à tout agent nommé. Le Conseil d'Administration rendra annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à un administrateur, le cas échéant.

Un administrateur peut assister, et être considéré comme étant présent, à une réunion du Conseil d'Administration organisée sous la forme d'une conférence téléphonique ou au moyen d'autres instruments de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'établir entre elles une conversation, pourvu que le vote soit confirmé par écrit.

Les administrateurs, agissant unanimement par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord par le moyen d'un ou plusieurs documents par écrit ou par télex, câble ou télégramme, fax ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver leur consentement confirmé par écrit, qui ensemble constitueront un procès verbal approuvant la prise de décision.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Le Conseil d'Administration a le pouvoir, en appliquant le principe de la répartition des risques, de déterminer la politique d'investissement et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration déterminera également les restrictions applicables aux investissements de la Société en conformité avec la Partie I de la Loi.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société seront faits (i) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi, tel que modifié (un "Marché Réglementé"), (ii) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat-membre de l'Union Européenne qui est réglementé, fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public, (iii) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire cotés à une bourse reconnue dans tout autre pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, d'Australie, d'Asie, d'Océanie, des Continents Américains et d'Afrique ou négociés sur un autre marché réglementé dans les pays visés ci-dessus, pourvu que ce marché fonctionne régulièrement, soit reconnu et soit ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire récemment émis à condition que les termes de l'émission prévoient qu'une demande d'admission à une des bourses ou des autres marchés organisés visés ci-dessus soit effectuée et à condition que cette cotation soit obtenue dans un délai d'un an à partir de l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres valeurs, instruments ou autres actifs dans la limite des restrictions telles que prévues par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements en vigueur et telles que mentionnées dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'investir, suivant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des actifs nets de chaque catégorie d'actions de la Société dans différents valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat-membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, un Etat non-membre de l'Union Européenne, tel qu'accepté par l'autorité de surveillance de Luxembourg et tel que mentionné dans les documents de vente de la Société ou par des organismes internationaux à caractère public dont fait partie un ou plusieurs Etats-membres de l'Union Européenne, étant entendu que si la Société entend faire usage de cette disposition, la catégorie d'actions respective doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% des actifs de cette catégorie d'actions.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués dans des instruments financiers dérivés, y compris des instruments équivalents compensés en espèces, négociés sur un marché réglementé au sens de la Loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sous réserve que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments couverts par l'article 41 (1) de la Loi des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises étrangères, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tels que mentionnés dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués de manière à répliquer des indices d'actions et/ou d'obligations sous réserve que l'indice en question soit reconnu et ait une composition suffisamment diversifiée, soit une référence adéquate et soit clairement mentionné dans les documents de vente de la Société.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets d'une catégorie dans des parts d'organismes de placement collectif tels que définis à l'article 41 (1) (e) de la Loi.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur ou fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société faisant partie ou en relation avec Edgewood Management LLC, ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer de manière discrétionnaire.

Art. 18. La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute intentionnelle. Dans l'hypothèse d'une transaction, une indemnité ne sera accordée que pour les points couverts par cette transaction pour lesquels la Société est informée par son Conseil que la personne concernée n'a pas commis une telle faute. Ce droit à indemnité n'exclut pas que cette personne puisse éventuellement faire valoir d'autres droits.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un fondé de pouvoir autorisé à cet effet ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 20. La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 21. Selon les modalités fixées ci-après la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites fixées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard cinq (5) jours bancaires ouvrables à Luxembourg après la date à laquelle a été fixée la Valeur Nette des actifs et sera égal à la Valeur Nette des actions, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 23 ci-après, déduction faite d'une éventuelle commission de rachat à déterminer par le Conseil d'Administration et déduction faite encore d'une somme que les administrateurs considèrent comme appropriée pour couvrir les impôts et frais (y compris tous droits de timbre et autres impôts, taxes gouvernementales, frais bancaires et de courtage, frais de transfert, d'enregistrement et de certification et autres impôts et frais similaires) ("frais de transaction") qui devraient être payés si tous les actifs de la Société pris en considération pour l'évaluation de ses actifs devaient être réalisés et prenant en considération encore tous les facteurs qui, de l'avis des administrateurs agissant prudemment et de bonne foi, doivent être considérés, le prix ainsi obtenu pouvant être arrondi vers le bas à l'unité entière la plus proche dans la monnaie dans laquelle la catégorie d'actions concernée est libellée, cet arrondissement étant retenu par la Société.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions et la demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (le cas échéant) et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel.

Toute demande de rachat formulée est irrévocable sauf dans les cas où le rachat est suspendu en vertu de l'article 22 des présents statuts. A défaut de révocation de la demande de rachat, le rachat sera effectué à la première date d'évaluation suivant la suspension.

Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre catégorie à un prix égal aux Valeurs Nettes respectives des Actions des différentes catégories augmenté des frais de transaction et arrondi vers le haut ou le bas suivant la décision des administrateurs, étant entendu que le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement de frais dont il déterminera le montant en prenant en considération les intérêts de la Société et des actionnaires.

Au cas où les demandes de rachat et/ou de conversion reçues pour une catégorie d'actions pour un Jour d'Évaluation spécifique, excèdent une certaine somme ou pourcentage de la Valeur Nette des Actions de telle catégorie, fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration et décrit dans les documents de vente, le Conseil d'Administration peut reporter de telles demandes de rachat et/ou de conversion pour traitement au prochain Jour d'Évaluation applicable.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, le montant minimum pour toute demande de conversion ou de rachat d'actions par un seul actionnaire est fixé au montant de l'investissement minimal par catégorie, tel que déterminé dans les documents de vente ou tel autre montant minimum fixé par le Conseil d'Administration.

Au cas où, soit par rachat, conversion ou la vente d'actions, la valeur totale des actions d'une catégorie d'un seul actionnaire deviendrait inférieure à l'équivalent du montant de l'investissement minimal par catégorie, tel que déterminé dans les documents marketing et de vente ou à tout autre montant pouvant être fixé par le Conseil d'Administration de temps à autre, cet actionnaire pourra être considéré comme ayant requis le rachat ou la conversion de toutes ses actions de cette catégorie.

Si à un moment donné la Valeur Nette des Avoirs d'une catégorie d'actions est inférieure à un montant fixé par le Conseil d'Administration de temps à autre et décrit dans les documents de vente de la Société, le Conseil d'Administration peut décider de racheter toutes les actions de cette catégorie à leur Valeur Nette au jour où tous les actifs de cette catégorie ont été réalisés.

Art. 22. Pour les besoins de la détermination des prix d'émission, de rachat et de conversion, la Valeur Nette des Actions de la Société sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la Valeur Nette des Avoirs est désigné dans les présents statuts comme "Date d'Évaluation"), étant entendu que si une telle Date d'Évaluation était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg ou à tout autre lieu à déterminer par le Conseil d'Administration, cette Date d'Évaluation serait reportée au jour bancaire ouvrable suivant le jour férié.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette des Actions de n'importe quelle des catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions:

(a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses ou l'un des marchés réglementés auxquels une partie substantielle des investissements correspondant à une catégorie d'actions de la Société est cotée ou négociée, est fermé(e) pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas évaluer ou disposer des actifs correspondant à une catégorie d'actions;

(c) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements correspondant à une catégorie d'actions ou les cours en bourse des actifs correspondant à une catégorie d'actions, sont hors service;

(d) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions d'une catégorie donnée ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, pas être effectués à des taux de change normaux.

Pareille suspension sera publiée, le cas échéant, par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit à la Société, conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

Pareille suspension, concernant une catégorie d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette, l'émission, le rachat et la conversion des Actions des autres catégories d'actions.

Art. 23. La Valeur Nette des Actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera par un chiffre par action dans la monnaie de la catégorie d'actions concernée et sera déterminée à chaque Date d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette catégorie d'actions, moins les passifs attribuables à cette catégorie d'actions à cette Date d'Évaluation, par le nombre d'actions en circulation dans cette catégorie d'actions à cette Date d'Évaluation en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire peut être arrondie à l'unité supérieure ou inférieure de la devise applicable pour la catégorie d'actions concernée. Si depuis la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action il y a eu un changement matériel dans les cotations sur les marchés sur lesquels une part substantielle des investissements attribuables à la catégorie concernée sont négociés ou cotés, la Société, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires de la classe concernée, peut annuler la première évaluation et entreprendre une seconde évaluation pour toutes les demandes reçues à la Date d'Évaluation concernée.

Lors de la préparation du rapport annuel audité et des rapports semestriels non-audités, si le dernier jour de l'année comptable et de la période semi-annuelle n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire de la dernière date d'évaluation de l'année et de la période semi-annuelle sera remplacée par une Valeur Nette d'Inventaire calculée au dernier jour ouvrable de la période concernée.

A. Les actifs de la Société comprendront:

- a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, parts, actions, parts/actions d'organismes de placement collectif, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques, telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);
- e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;
- g) tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces actifs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs.

(2) La valeur des titres et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés ou négociés sur une bourse officielle sera basée sur le prix de clôture du jour précédent et, si approprié, sur le prix moyen de la bourse qui est normalement le marché principal pour ces titres et/ou instruments financiers dérivés, et chaque titre et/ou instrument financier dérivé négocié sur tout autre marché réglementé sera évalué d'une manière la plus possible similaire à celle utilisée pour les titres et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés;

(3) pour les valeurs non cotées ou celles qui ne sont négociées sur aucune bourse officielle ou aucun autre marché réglementé, ainsi que les valeurs cotées ou traitées sur un autre marché réglementé pour lequel aucun prix n'est disponible, ou pour les valeurs pour lesquelles les prix ne sont pas représentatifs de la juste valeur du marché, la valeur sera déterminée de manière prudente et de bonne foi sur la base de la valeur probable de réalisation;

(4) les actions ou parts dans des fonds d'investissement sont évaluées à leur dernière valeur nette officielle; si des événements qui se sont produits peuvent résulter dans un changement matériel des valeurs nettes d'inventaire de telles parts ou actions d'OPCVM et/ou autres OPC depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de telles actions ou parts d'OPC peut être ajustée afin de refléter un tel changement de valeur si le Conseil d'Administration le juge raisonnable.

(5) les instruments du marché monétaire sont évalués:

- à la valeur de marché avec tous les intérêts accrus pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou résiduelle supérieure à 12 mois, et jusqu'à ce que les instruments aient une maturité résiduelle inférieure à 12 mois auquel cas ils seront évalués sur une base dite de coûts amortis plus les intérêts accrus, et

- sur une base de coûts amortis plus les intérêts accrus pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou résiduelle de moins de 12 mois.

(6) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé devront être sujets à une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière en accord avec les pratiques du marché et vérifiée par un professionnel compétent nommé par le Conseil d'Administration.

(7) Les instruments du marché monétaire non cotés détenus par la Société ayant une maturité résiduelle de quatre-vingt dix jours ou moins seront évalués avec la méthode des coûts amortis qui s'approche de la valeur du marché.

(8) Tous les autres valeurs et avoirs seront évalués à une juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

Dans le cas où les méthodes de calcul ci-dessus sont inappropriées ou induisent en erreur, le Conseil d'Administration peut ajuster la valeur de tout investissement ou permettre qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée pour les actifs de la Société s'il considère que les circonstances justifient que cet ajustement ou d'autres méthodes d'évaluation soient adoptées afin que la valeur des investissements soit reflétée plus correctement. Dans les mêmes circonstances, le Conseil d'Administration peut aussi décider de suspendre la valeur nette d'inventaire, conformément aux dispositions de l'article 22 ci-dessus.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (afin d'éviter, par exemple, les pratiques de market timing), le Conseil d'Administration peut prendre les mesures appropriées telles que l'application de la méthode de prix fair value afin d'ajuster la valeur des actifs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

B. Les passifs de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'Administration, échus ou redus (y compris la rémunération des gestionnaires d'investissement, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société),

c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements, soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque la Date d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou aura droit;

d) d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'à la Date d'Evaluation et fixée par le Conseil d'Administration et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;

e) toutes autres obligations de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des passifs représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces passifs la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution la rémunération et les frais des administrateurs et fondés de pouvoir, incluant leur prime d'assurance, les frais et dépenses payables à ses Conseillers en investissement ou gestionnaires des investissements, les frais et dépenses payables à ses prestataires de services et fondés de pouvoir, ses comptables, dépositaire et correspondants, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, y compris le coût de publicité et de préparation et d'impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, les rapports semestriels et annuels, les frais d'inscription à la cotation à la bourse, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des actifs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces passifs, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse d'actifs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des actifs établie pour cette catégorie d'actions, et les actifs, passifs, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'actifs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet actif appartient;

c) lorsque la Société supporte un passif qui est en relation avec un actif d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un actif d'une masse déterminée, ce passif sera attribué à la masse en question;

d) au cas où un actif ou un passif de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet actif ou passif sera réparti à parts égales entre toutes les masses et, dans la mesure où le montant le justifie, sera attribué à toutes les masses au prorata des Valeurs Nettes des différentes catégories d'actions;

e) à la date de détermination de la personne ayant droit aux dividendes déclarés pour une catégorie d'actions, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

Au cas où deux ou plusieurs sous-catégories étaient créées au sein de chaque catégorie d'actions, conformément à ce qui est décrit dans l'article 5 ci-dessus, les règles d'allocation déterminées ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à chaque sous-catégorie.

D. Pour les besoins de cet article:

a) à l'égard des tiers, la Société constitue une entité juridique unique; cependant, par dérogation à l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les actifs d'une catégorie d'actions sont seulement redevables des dettes, passifs et obligations de cette catégorie d'actions. Les actifs, passifs, charges et frais qui, au regard de leur nature ou par le fait des dispositions des documents de vente, ne peuvent pas être alloués à une classe d'actions spécifique, seront répartis proportionnellement dans les valeurs nettes d'inventaire respectives des différentes catégories d'actions et sur une base pro rata temporis entre les actionnaires, chaque catégorie d'actions devant être traitée comme une entité juridique séparée.

b) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'après la fermeture des bureaux à la Date d'Evaluation s'appliquant au rachat de telle action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme passif de la Société;

c) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs de la Société qui ne sont pas exprimés dans la monnaie dans laquelle la valeur nette des différentes séries sont exprimées, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions;

d) chaque action de la Société, émise suite aux demandes de souscription reçues, sera considérée comme étant en émission à partir de la fin de la Date d'Evaluation visée dans cet article et ce prix d'émission jusqu'à réception par la Société, sera considéré comme une dette due à la Société;

e) effet sera donné à la Date d'Evaluation à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société à la Date d'Evaluation, dans la mesure du possible.

Art. 24. Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la Valeur Nette, telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour la catégorie d'actions en question, plus une somme que les administrateurs considèrent comme appropriée pour couvrir les impôts et frais (y

compris tous les droits de timbre et autres impôts, taxes gouvernementales, frais bancaires et de courtage, frais de transfert, d'enregistrement et autres frais sur taxes) ("frais de transaction") qui devraient être payés si tous les actifs de la Société pris en considération pour l'évaluation de ses actifs devaient être acquis et prenant en considération encore tous les facteurs qui, de l'avis des administrateurs, agissant prudemment et de bonne foi, doivent être considérés, le prix ainsi obtenu étant arrondi vers le bas à l'unité entière la plus proche dans la monnaie dans laquelle la catégorie d'actions concernée est libellée, cet arrondissement étant retenu par la Société, plus telles commissions qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente, le prix ainsi obtenu pouvant être arrondi à l'unité monétaire entière la plus proche. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard sept jours ouvrables après la date à laquelle la demande de rachat avait été acceptée ou dans un délai plus court que le Conseil d'Administration pourra fixer de temps à autre.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année et pour la première fois se terminera le 31 décembre 2008.

Les comptes de la Société seront exprimés en USD. Au cas où il existerait différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en USD et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 26. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur la proposition du Conseil d'Administration pour chaque catégorie d'actions, de l'usage à faire du résultat annuel et dans quelle mesure d'autres distributions doivent être faites.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires, décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée ci-dessus.

Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'une catégorie d'actions à partir des actifs attribuables à cette catégorie d'actions par décision du Conseil d'Administration.

Aucune distribution ne peut être faite suite à laquelle le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prescrit par la loi.

Les dividendes annoncés seront payés, en la monnaie, aux temps et aux lieux à déterminer par le Conseil d'Administration.

Les dividendes peuvent en outre, pour chaque catégorie d'actions, comprendre un prélèvement sur un compte d'égalisation qui pourra être institué pour une catégorie ainsi déterminée et qui, dans ce cas, et pour la catégorie dont il s'agit, sera crédité à la suite de l'émission d'actions et débité à la suite du rachat d'actions, et ce, pour un montant qui sera calculé sur base de la part des revenus accumulés qui correspondraient à ces actions. Lors de la création d'une catégorie d'actions, le Conseil d'Administration peut décider que toutes les actions de cette catégorie soient des actions de capitalisation et que, en conséquence, aucun dividende ne sera distribué pour les actions de cette catégorie. Le Conseil d'Administration peut également décider qu'il sera émis, à l'intérieur d'une même catégorie d'actions, deux sous-catégories où une sous-catégorie est représentée par des actions de capitalisation et la deuxième sous-catégorie est représentée par des actions de distribution. Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions de capitalisation émises tel que pré-décrit.

Art. 27. La Société conclura une convention de dépôt avec une banque qui satisfait aux exigences de la Loi (la "Banque Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières et liquidités de la Société seront détenues par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire, qui sera responsable à l'égard de la Société et de ses actionnaires conformément aux dispositions de la loi. Les émoluments payables à la Banque Dépositaire seront déterminés dans la convention de dépôt.

Au cas où la Banque Dépositaire désirerait se retirer de la convention, le Conseil d'Administration fera le nécessaire pour désigner une société pour agir en tant que Banque Dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette société aux fonctions de Banque Dépositaire à la place de la Banque Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs ne révoqueront pas la Banque Dépositaire jusqu'à ce qu'une autre Banque Dépositaire soit nommée en accord avec les présentes dispositions pour agir à sa place.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque série d'actions sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de liquider une catégorie d'actions au cas où les actifs nets de cette catégorie tombent en-dessous d'un montant fixé par le Conseil d'Administration de temps à autre et tel que décrit dans les documents de vente de la Société, au cas où il en va de l'intérêt des actionnaires de la catégorie concernée, au cas où ceci est requis pour les besoins de rationalisation ou au cas où un changement dans la situation économique et politique relatif à la catégorie concernée justifierait une telle liquidation. La décision de liquidation sera publiée par la Société avant la date effective de la liquidation et la publication indiquera les raisons ainsi que les procédures relatives aux opérations de liquidation. Si le Conseil d'Administration ne décide pas autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour assurer un traitement égalitaire entre les actionnaires, les actionnaires de la catégorie concernée peuvent continuer de

demander le rachat ou la conversion de leurs actions sur la base de la Valeur Nette applicable en tenant compte du montant estimatif des frais de liquidation. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leur bénéficiaire au moment de la clôture de la liquidation de la catégorie seront déposés chez le dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leur bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration peut décider de clôturer une catégorie par fusion avec une autre catégorie de la Société ou d'un autre organisme de placement collectif enregistré sous la Partie I de la Loi, et cela sous les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus. Une telle décision sera publiée de la même façon comme celle décrite au paragraphe précédent et de plus, la publication contiendra des informations relatives à cette nouvelle catégorie. Une telle publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions avant que l'opération de fusion ne devienne effective.

Art. 29. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie d'actions par rapport à ceux des autres catégories d'actions sera, en outre, soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces catégories d'actions.

Art. 30. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis par le comparant, ce dernier a souscrit et entièrement libéré le nombre d'actions suivant:

| Souscripteur | Nombre d'actions | Prix de souscription par action (USD) |
|-----------------------------------|---------------------|--|
| Edgewood Management LLC | 4663.60 | 100 |
| Total | 4663.60 | 466.360 |

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'Article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations au charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de six mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Jacques Elvinger, Avocat, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- Fausto Rotundo, 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022
- Kevin Seth, 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022
- Alex Farman-Farmaian, 350 Park Avenue, 18th Floor, New York, New York 10022

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommé réviseur d'entreprises: Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte original avec le notaire soussigné.

Signé: M. BIANCARELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25187. — Reçu à 0,5 %: mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008083858/211/1261.

(080095673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Swan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.771.

Il résulte de la décision de l'associé unique intervenue en date 10 juin 2008 de la société Swan Holding S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérant A suivant en date du 5 février 2008:

Monsieur George Narsa, né le 19 août 1947 en Palestine, Palestine demeurant à Ahmad Al- Jaber Street, Dar Al-Awadi Buil, Sharq, Koweït, en qualité de Gérant A de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant A suivant à compter du 5 février 2008:

Monsieur Ahmad Amjad, née le 2 février 1972 à Koweït, demeurant à NBK Capital, Bulding 3, Level 4, DIFC, Dubai, Émirats Arabes Unis, en qualité de Gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swan Holding S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008080302/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Microcap 07 Coordination S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.583.

Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 12.06 2008

Im Jahre zweitausendacht, am 12.06 2008

wird seitens der Feri Institutional Advisors GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10,

ordnungsgemäß vertreten durch Dr. Dirk Söhnholz, wohnhaft in Schützenstraße 7, D-61381 Friedrichsdorf, und durch Dr. Min Sun, wohnhaft in Hasengarten 10, D-61440 Oberursel,

und einzige Gesellschafterin der Gesellschaft folgendes beschlossen:

Beschluss

Herr Dr. Dieter Nölkel, geboren am 18. Mai 1962 in Homburg-Saar, mit Berufsanschrift in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Matthias Hardt wird auf unbestimmte Zeit und mit Wirkung zum 18.06. 2008 zum Mitglied des Geschäftsführerrates der Gesellschaft bestellt.

12.06.2008.

Feri Institutional Advisors GmbH

Dr. Dirk Söhnholz / Dr. Min Sun

Référence de publication: 2008083627/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Mertens Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.517.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083971/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

ML Poivre Real Estate GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 135.476.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant de la Société suivant:

- Monsieur Michel RAFFOUL

dont l'adresse est désormais la suivante:

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

ML POIVRE REAL ESTATE GP

Signature

Référence de publication: 2008082657/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Torno Global Contracting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.381.

Il résulte des décisions prises au siège social de la Société par l'associé unique en date du 4 avril 2008

- Election pour une durée déterminée à compter du 4 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Manacor (Luxembourg) S.A., numéro d'immatriculation B 9.098 du registre de commerce et des sociétés Luxembourg, avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Administrateur;

- Démission de l'Administrateur-Délégué suivant à compter du 4 avril 2008

Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Torno Global Contracting S.A.

Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008080294/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.
